

2016.170
nomenclature : 7.10

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 novembre 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	4
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 novembre 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 novembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - M. Jérôme TEXIER-BLOT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES MUNICIPAUX 2016.170
REALISEES PAR LA VILLE AU PROFIT DE
GRAND COGNAC COMMUNAUTE DE COMMUNES

La convention qui règle les prestations de services entre la Ville et GRAND COGNAC s'est terminée le 31 décembre 2015.

Les services municipaux de la Ville de Cognac ont assuré sur l'année 2016 des prestations administratives et techniques pour le compte de GRAND COGNAC Communauté de communes. Il y a lieu d'établir deux conventions pour arrêter les modalités de gestion permettant le remboursement des frais engagés par la Ville.

2016.170
nomenclature : 7.10

La **convention de prestations « administratives »** porte sur des missions :

- **d'archivage**, avant la création du service commun « accompagnement à l'archivage », pour aider GRAND COGNAC à préparer son déménagement ;
- **informatiques** pour préparer la future Communauté d'Agglomération ;
- **du service achats** pour les marchés en groupement de commande et la mise en vente du matériel réformé communautaire ;
- **d'expertise** sur la dette de GRAND COGNAC.

La **convention des « prestations techniques et charges annexes »** porte sur la maintenance et l'entretien sur les bâtiments et installations des stades transférés au 1er janvier 2016 et qui ne peuvent être assurés par GRAND COGNAC.

Compte tenu de l'organisation évolutive de la gestion des stades transférés, il a été nécessaire de procéder en fin d'année à l'état des prestations réalisées et des charges annexes engagées par la Ville jusqu'aux transferts des contrats et compteurs des fluides.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer les conventions jointes en annexe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS